

## Rapport de la Cour des Comptes : "Le coût du dossier médical personnel depuis sa mise en place"

01/07/2012

**Consulter ici** le rapport de la Cour des Comptes : "Le coût du dossier médical personnel depuis sa mise en place"

Sollicité par l'Assemblée Nationale, ce rapport traite du coût et de la mise en œuvre du DMP, des investissements complémentaires au DMP (notamment des systèmes de dossiers de patients hospitaliers), des incertitudes qui demeurent notamment en matière d'identification des coûts et de stratégie globale, et enfin étudie le développement de dispositifs similaires à l'étranger.

La Cour énonce trois leviers principaux d'amélioration, notamment sur :

1. l'identification et la maîtrise des coûts : conclusion d'un protocole pour rapprocher le DMP et le dossier pharmaceutique, mettre un terme au financement des dossiers médicaux régionaux par l'Assurance maladie, etc.
2. la mise en œuvre d'une démarche stratégique globale des systèmes d'information en santé : publication du décret définissant le contenu et le champ du DMP, formalisation de la stratégie, de la méthode et du calendrier d'interopérabilité entre le DMP et les dossiers patients hospitaliers, etc.
3. le pilotage et l'évaluation : identification des apports du DMP, développement des études portant sur les pratiques dans d'autres Etats, etc.